

Les votes en Assemblées Générales d'actionnaires

Comme chaque année Ethique et Investissement attire l'attention de ses adhérents et sympathisants, sur le pouvoir qu'ils détiennent en tant qu'actionnaires d'entreprises cotées.

Ce pouvoir doit être exercé soit directement en votant les résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales des entreprises détenues en ligne direct dans le portefeuille soit indirectement en nouant un dialogue avec la société de gestion lorsque les actions des entreprises sont logées dans un fonds commun de placement.

[RETOUR SUR LES POINTS FORTS DE LA CAMPAGNE DE VOTE 2019](#)

Trois thèmes essentiels se sont dégagés des assemblées générales en 2019 ; en remarquant l'influence de la loi PACTE sur deux d'entre eux :

Le thème émergent de « la raison d'être » de l'entreprise

Les grandes assemblées 2019 ont fait la part belle au concept de « raison d'être ». Par un court texte l'entreprise doit expliquer quel son but « sociétal ». Plus d'un tiers des sociétés du CAC40 auraient abordé ce sujet.

Et celui de la RSE.

Le développement durable et la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise ont été largement évoqués et discutés. Troisième thème d'interrogation des actionnaires en séance, derrière les activités de l'entreprise et ses métiers.

Le problème du niveau des rémunérations des dirigeants

Incontournable, cette question fait encore débat. Alors qu'il y a quelques années le niveau d'approbation des résolutions sur cette question était proche de 100%, c'est de moins en moins le cas aujourd'hui avec des actionnaires qui contestent le niveau de rémunération des dirigeants. Néanmoins, il est encore rare que cette résolution soit rejetée par les actionnaires.

[POINTS DE VIGILANCE POUR 2020](#)

La gouvernance des entreprises

Veillez à la composition des Conseils d'administration : Equilibre Homme/Femme, administrateurs salariés, réelle indépendance des administrateurs, âge et cumul des mandats

Veiller au niveau de la rémunération des dirigeants et des administrateurs: rémunérations excessives pour le secteur d'activité et l'ampleur des responsabilités exercées, poids insuffisants des objectifs extra financier dans le calcul de la part variable.

La répartition de la valeur créée par l'entreprise

Le niveau de versement de dividendes aux actionnaires doit être en rapport avec le résultat de l'entreprise et avec le niveau du financement des besoins à long terme de l'entreprise. Une attention particulière sera apportée au ratio d'équité (l'écart entre les rémunérations des dirigeants et le salaire moyen et médian des salariés) qui sera publié pour la première fois en 2020 mais pas voté.

Les actions d'engagement conduites par les Sociétés de gestion en direction des entreprises cotées

Quelles sont les actions entreprises, sur quels thèmes, avec quels résultats ?

Geoffroy de Vienne